

Règlement intérieur du 16^{ème} tournoi de COULAINES

Les 19 et 20 Septembre 2026 - Gymnase Braque (6 terrains)

N° autorisation : en cours - Juge arbitre : Christophe LEDUC (06-07-28-07-74)

1. Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD (à la date limite d'inscription, le **11 septembre 2026**) Seniors, Vétérans, Juniors, Cadets et Minimes (de niveau D7 minimum pour ces derniers), de NC à R4 en simple, double et double mixte.
2. Les règles générales de la FFBaD seront appliquées.
3. Le numéro d'homologation FFBaD est TBD.
4. Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence le jour de la compétition.
5. La compétition se déroulera en poules avec deux sortants dans la mesure du possible, puis en élimination directe. Les tableaux seront organisés par Top constitués selon le CPPH à la date du tirage au sort, le **12 septembre 2026**.
6. Les joueurs et joueuses ne peuvent s'inscrire que dans 2 tableaux maximum. **La combinaison simple et mixte n'est pas autorisée.**
7. Le comité d'organisation, avec l'accord du JA, se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.
8. Les joueurs seront convoqués au maximum 60 mn avant l'heure du premier match du tableau prévu à l'échéancier, sauf pour le premier tour de chaque journée.
9. En cas d'absence à l'heure de la convocation, les joueurs seront déclarés forfaits.
10. Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé.
11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
12. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée.
13. Tous les volants homologués par la FFBaD sont acceptés. En cas de litige, c'est le Victor Queen (en vente dans la salle) qui sera utilisé.
14. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs coachs respectifs en tenue réglementaire. Chaque joueur a le droit à deux coachs maximum, situés derrière le terrain. **Le plateau sera interdit à toute autre personne que les joueurs, coachs et organisateurs clairement identifiés.**
15. Les matchs pourront être appelés avec un maximum d'avance de 60 minutes sur l'horaire prévu.
16. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
17. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond ou au chauffage) sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.
18. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
19. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
20. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
21. Tous les matchs seront auto-arbitrés. Les phases finales pourront être arbitrées en cas de disponibilité d'arbitres volontaires dans la salle.
22. Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. **Priorité sera donnée aux premiers engagements reçus et réglés.**
23. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit, si celui-ci est effectivement inscrit dans un autre tableau. Cette décision sera sans appel.
24. Le remboursement des frais d'inscription sera effectué pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort et pour les forfaits justifiés après la date du tirage au sort.
25. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton à l'adresse mail suivante : forfait@badminton-paysdelaloire.fr. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
26. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge Arbitre.
27. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre des photos pendant la compétition et de les diffuser. Toute demande contraire devra lui être signalée.
28. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
29. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
30. Toute participation au tournoi de Coulaïnes implique l'acceptation du présent règlement.